

4 - Institut Régional Fédératif du Cancer de Franche-Comté - Participation financière de la Ville de Besançon

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Les démarches auprès de tous les partenaires de la santé concernés, en vue de la création d'un Institut Régional Fédératif du Cancer (IRFC), ont commencé dès 2005.

Ce projet a pour objectif d'organiser la cancérologie publique en Franche-Comté, à partir des constats suivants :

- la Franche-Comté était l'une des rares régions à ne pas disposer d'un Centre de Lutte Contre le Cancer (CCLC) ou de toute autre structure fédératrice,

- des statistiques nationales et locales alarmantes notamment en ce qui concerne les nouveaux cas de cancer,

- des difficultés en matière de cancérologie, dans plusieurs hôpitaux comtois (locaux, difficultés à recruter des cancérologues...).

Une lettre de mission a été émise par l'Agence Régionale d'Hospitalisation le 18 juillet 2005 demandant au Professeur BOSSET d'initier une réflexion sur la structuration de la cancérologie en Franche-Comté.

Une organisation en réseau et un renforcement de la cancérologie en Franche-Comté se sont ainsi avérés nécessaires, s'appuyant sur de nombreux atouts tels que le dynamisme du CHU de Besançon (oncologie, radiothérapie notamment), la position dominante de la cancérologie publique en Franche-Comté, le Centre Hospitalier moderne de Belfort-Montbéliard et ses équipements en radiothérapie, la collaboration existante entre le CHU, les établissements publics comtois dispensant des soins en cancérologie et la Polyclinique de Franche-Comté.

Après de très nombreuses démarches et réunions tant au niveau local que national, l'IRFC a été créé officiellement le 24 novembre 2008. Le Ministère de la Santé a donné son accord le 9 décembre 2010.

L'IRFC a pour objectif de mettre en synergie les acteurs de la cancérologie, en favorisant la recherche et en améliorant notablement les soins, il s'agit d'augmenter le nombre de guérisons et de garantir un égal accès aux soins à tous les patients de Franche-Comté, quel que soit leur territoire de santé.

Il s'agit de leur offrir des soins de proximité et de qualité grâce à une parfaite coopération entre les équipes médicales hospitalo-universitaires et les équipes locales.

Il s'inscrit dans les principaux cadres de lutte contre le cancer (plans cancer 2003-2007, nouveau Plan Cancer 2009-2013, cancéropôle Grand-Est notamment).

L'IRFC est constitué sous forme de Groupement de Coopération Sanitaire, personne morale de droit public, mais ce n'est pas un établissement de santé au sens juridique du terme. Tous les établissements concernés restent donc titulaires de leur autorisation d'activité.

Sa création s'est appuyée sur quelques principes essentiels tels que la préservation de son statut public avec des financements publics, l'articulation des fonctions de soins, de recherche et d'enseignement, l'articulation avec les hôpitaux comtois pratiquant la cancérologie et avec le secteur privé (cliniques et médecine libérale).

L'IRFC assure la mutualisation des ressources et des compétences médicales en mettant à la disposition de chaque Franc-Comtois les meilleures compétences. Celle-ci est d'ailleurs déjà largement

engagée, des oncologues du CHU se rendant chaque jour dans des établissements de la Région et à l'inverse des médecins de ces établissements pouvant assurer des vacations au CHU.

Le projet immobilier, objet de la présente délibération, consiste en la construction d'un bâtiment moderne à proximité immédiate du CHU, qui comprendra :

- le regroupement des activités de cancérologie (hors chirurgie) du CHU en associant les hôpitaux comtois et le secteur privé bisontin, des équipements dédiés à la cancérologie comtoise,

- la construction d'un plateau de biologie regroupant en un même lieu les 11 laboratoires du CHU (qui favoriseront la recherche en cancérologie).

Les activités de l'IRFC seront les suivantes :

- la radiothérapie (4 bunkers),
- l'unité d'hospitalisation complète de 30 lits, dont 4 seront réservés et équipés pour l'activité de curiethérapie,
- unité d'hospitalisation de jour de chimiothérapie de 45 places,
- unité de reconstitution des médicaments anticancéreux (pharmacie) destinés aux chimiothérapies,
- un plateau de consultations mutualisé qui associera, en un même lieu, les réunions de concertation pluridisciplinaire auxquelles pourront participer les praticiens des autres établissements de la région, voire les médecins libéraux, les consultations médicales, les consultations des soins de support (infirmière, psychologue, kinésithérapeute, diététicienne, esthéticienne, assistante sociale),
- des espaces réservés à la recherche,
- des espaces destinés au GCS et au réseau régional de cancérologie (Oncolie),
- des espaces réservés aux associations qui interviennent dans le secteur de la cancérologie, ainsi qu'un «espace rencontre - information».

L'ensemble du projet représente 11 451 m² de surface utile dont 5 919 m² pour la partie cancérologie.

Le CHU est le maître d'ouvrage de cette opération.

L'opération est réalisée selon la procédure dite de «conception - réalisation» prévue par le Code des Marchés Publics.

Suite à l'appel à candidatures, 5 équipes (sur 9 candidates) ont été retenues le 28 août 2009 par un jury qui a retenu le projet du groupe Demathieu et Bard et Cabinet d'Architecture AIA.

Le début de chantier est prévu début 2012. Au terme des 32 mois de travaux, la mise en service est prévue fin 2015.

L'ensemble de l'opération (IRFC et laboratoires) est évalué à 62 M€, valeur fin de chantier, la part de l'IRFC représentant environ 35 M€.

Ce projet bénéficiera d'une aide au titre du plan «Hôpital 2012» (2,6 M€ versés pendant 20 ans sous forme de participation aux surcoûts de charges financières), d'une subvention de la Ligue contre le Cancer (1 M€) et d'une souscription publique par la Ligue Contre le Cancer lancée le 8 décembre 2008.

L'implication des collectivités territoriales dans le projet est forte puisque les contributions des collectivités territoriales sont annoncées à hauteur de 10 M€. Une participation est ainsi attendue de la part de la Région de Franche-Comté, des 4 Conseils Généraux de Franche-Comté, des Communautés d'Agglomération de Franche-Comté et des principales villes accueillant un établissement délivrant des soins en cancérologie. Les collectivités sont représentées à l'IRFC dans le cadre d'un Comité d'Orientation des Collectivités Territoriales créé lors de l'Assemblée Générale du 26 mars.

Il est proposé que la Ville de Besançon contribue à ce projet structurant à hauteur de 2 M€. Cette participation est prévue au Plan Pluriannuel d'Investissement.

En effet, l'IRFC, validé par l'Institut National du Cancer, fait figure de projet exemplaire du fait de l'intégration de tous les établissements de la région pratiquant la cancérologie, ce qui en fait un cas unique en France. De ce fait, il devient non seulement la 7^{ème} structure française de ce type mais représente aussi une démarche pilote au niveau national. Outre sa contribution à la lutte contre le cancer, l'IRFC aura un rôle majeur à jouer dans le développement de l'Université et de la Recherche en Franche-Comté, du développement économique avec la filière biomédicale et constituera un facteur fort d'attractivité pour les praticiens et chercheurs, et pour le parc d'innovation Temis Santé.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le principe d'une participation de 2 M€ au projet de construction de l'Institut Fédératif de Cancérologie. Cette somme est inscrite au Programme Pluriannuel d'Investissement de la Ville.

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'IRFC définissant les modalités de versement de la subvention d'équipement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 février 2011